



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la santé

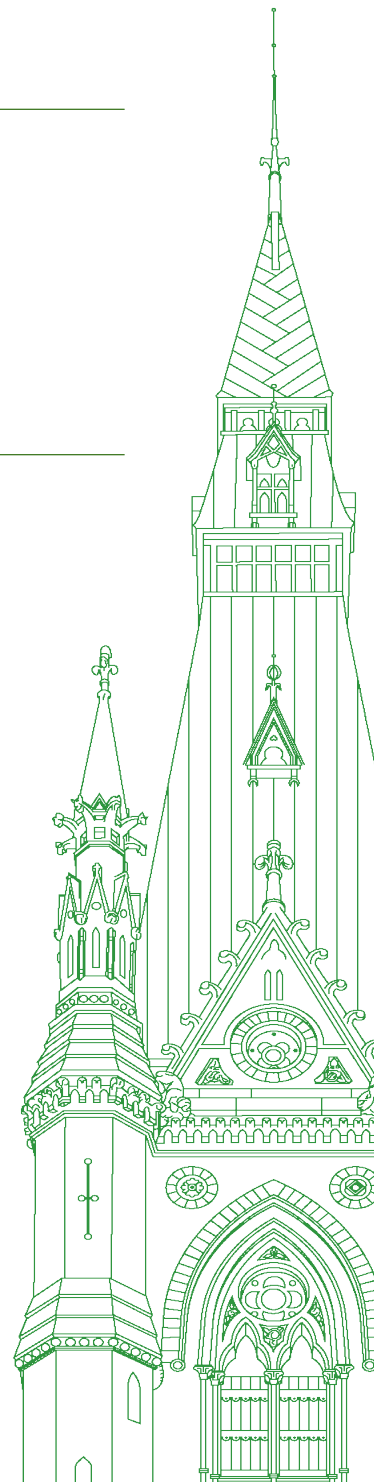
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 035

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 16 juin 2026

Président : Sukh Dhaliwal



Comité permanent de la santé

Le mardi 16 juin 2026

• (1750)

[Traduction]

Le président (Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.)): Le 32^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a été adopté hier par la Chambre, a eu une incidence sur la composition de notre comité. Je vais maintenant demander à la greffière de procéder à l'élection des deux vice-présidents.

• (239350)

La greffière du Comité (Catherine Ngando Edimo): Je vais maintenant procéder à l'élection.

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être un député de l'opposition officielle. Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour l'élection du premier vice-président.

Madame Chi, vous avez la parole.

Maggie Chi (Don Valley-Nord, Lib.): Merci, madame la greffière. Je suis ravie d'accueillir nos deux nouvelles collègues. Je me réjouis à l'idée de travailler avec elles.

Je propose que notre nouvelle membre, Mme Dancho, soit élue vice-présidente du Comité pour l'opposition officielle.

La greffière: Il est proposé par Mme Chi que Mme Dancho soit élue première vice-présidente du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Madame Sidhu, la parole est à vous.

Sonia Sidhu (Brampton-Sud, Lib.): Oui. Madame la greffière, monsieur le président, j'aimerais proposer la candidature de Marie-Hélène Gaudreau, du Bloc québécois, comme vice-présidente.

Le président: La deuxième vice-présidente...?

Sonia Sidhu: Oui, la deuxième vice-présidente.

Le président: Nous allons élire un vice-président ou une vice-présidente à la fois. Commençons par le poste de premier vice-président, puis nous passerons à celui de deuxième vice-président par la suite.

Allez-y, madame la greffière.

La greffière: Comme il n'y en a pas, je vais maintenant mettre la motion aux voix.

(La motion est adoptée.)

Des députés: Bravo!

Le président: Félicitations. C'était l'élection la plus facile que j'aie jamais vue.

[Français]

La greffière: Je déclare la motion adoptée et Mme Dancho dûment élue première vice-présidente du Comité.

[Traduction]

Le président: Encore une fois...

Des députés: Bravo!

Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Merci beaucoup, deux fois.

La greffière: Je vais maintenant procéder à l'élection du deuxième vice-président.

[Français]

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, la seconde vice-présidence doit être occupée par un député de l'opposition provenant d'un parti autre que celui de l'opposition officielle.

Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour le poste de seconde vice-présidence.

[Traduction]

Sonia Sidhu: Merci, madame la greffière, merci, monsieur le président.

J'aimerais proposer Mme Marie-Hélène Gaudreau comme deuxième vice-présidente du comité de la santé.

[Français]

La greffière: Il est proposé par Mme Sidhu que Mme Gaudreau soit élue à la seconde vice-présidence du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

[Traduction]

Comme il n'y en a pas, je vais maintenant mettre la motion aux voix.

[Français]

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et Mme Gaudreau dûment élue seconde vice-présidente du Comité.

Des voix: Bravo!

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): C'est un bel accueil, sérieusement. Merci.

[Traduction]

Le président: Tout d'abord, je tiens à vous remercier, madame la greffière, d'avoir procédé à l'élection.

C'était l'une des élections les plus faciles auxquelles j'ai assisté. Je tiens à féliciter Mme Dancho et Mme Gaudreau. Vous serez toutes les deux vice-présidentes. J'ai hâte de travailler avec vous. J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir avec vous. Je suis très heureux de vous compter parmi nous comme vice-présidentes. Félicitations.

Je vais vous donner la parole à toutes les deux pour que vous puissiez faire une brève déclaration, si vous le souhaitez.

Je vais commencer par Mme Dancho. Allez-y, s'il vous plaît.

• (239355)

Raquel Dancho: Merci beaucoup, monsieur le président. C'est un honneur pour moi de siéger au sein de ce comité à titre de vice-présidente. Notre système de santé est confronté à des problèmes majeurs. Je sais que tous les partis sont préoccupés par ces questions. Les conservateurs les prennent très au sérieux. Nous prenons très au sérieux notre devoir de demander des comptes au gouvernement.

Je suis heureuse de constater que nous collaborerons chaque fois que ce sera possible. C'est une excellente dynamique à avoir dans l'intérêt des Canadiens. Nous mènerons également des débats rigoureux lorsque ce sera nécessaire. Nous veillerons à nous acquitter de notre devoir à titre de députés de l'opposition officielle.

Pour notre part, nous sommes bien conscients que le Canada affiche certains délais d'attente les plus longs. Le recours à l'imagerie diagnostique y est très faible par rapport à ce qui se fait dans les autres pays de l'OCDE. Nous avons moins de médecins, moins de lits de soins de courte durée et moins de lits de soins de longue durée.

Les gouvernements provinciaux font face à de nombreux problèmes dans les soins de santé, mais nos électeurs sont touchés par la situation également. J'espère que nous pourrions plaider en faveur des meilleures mesures à mettre en œuvre. Nous sommes également confrontés à de nombreux autres enjeux. Les Canadiens dépensent environ 400 milliards de dollars par année pour le système de santé. Ils méritent donc ce qu'il y a de mieux. C'est ce que nous défendons.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Dancho.

Madame Gaudreau, la parole est à vous si vous voulez dire quelque chose.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je dois vous avouer qu'à mi-parcours, parce qu'on n'est pas au début d'une nouvelle élection, j'ai reçu un accueil très chaleureux, et je l'apprécie beaucoup. Je ressens déjà qu'il y a une grande ouverture pour les discussions. Au bout du compte, ce sont nos gens qui nous regardent, on parle de la santé, et la santé ne s'achète pas. Même si nous avons des intentions cachées, nous avons un rôle parlementaire: qu'on n'oublie jamais à quel point la santé est importante.

Ça me fait plaisir d'être parmi vous.

[Traduction]

Le président: Merci et encore toutes mes félicitations.

Madame Chi, voudriez-vous dire quelque chose?

Maggie Chi: Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, je tiens une fois de plus à souhaiter la bienvenue aux deux nouvelles membres, aux deux nouvelles vice-présidentes. Je me réjouis à l'idée de travailler avec elles. Je tiens à faire pleinement écho à ce qu'elles viennent de dire. Nous collaborerons autant que possible et nous aurons, comme toujours, des discussions fructueuses, afin de pouvoir travailler ensemble et continuer à améliorer les choses sur le plan des soins de santé, des résultats sur la santé et de la santé des Canadiens en général.

Au nom de tous les députés libéraux, je vous adresse mes félicitations et je vous souhaite la bienvenue. J'ai hâte de travailler avec vous au cours de la session.

Le président: Y a-t-il consentement pour lever la séance?

Des députés: Oui.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>